



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 15 janvier 2026

ENVIRONNEMENT

Lutte contre l'espèce exotique envahissante de la flore de Guadeloupe : *miconia calvescens*

Dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la DEAL de Guadeloupe prend en charge les opérations d'élimination de l'espèce végétale ***Miconia calvescens***, découverte en 2020 sur le territoire guadeloupéen.

Cette espèce fait partie des 100 plus envahissantes au monde selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et représente une menace majeure pour la biodiversité locale. Sa présence vivante sur l'ensemble du territoire de Guadeloupe est interdite par arrêté ministériel du 9 août 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe.

La DEAL a mandaté, dès 2020, l'ONF pour réaliser des prospections et opérations d'élimination d'envergure sur les deux foyers connus en Guadeloupe :

- Saint-Claude : plus de 6370 spécimens éliminés depuis 2020 dont plus de 310 arbres adultes ;
- Gourbeyre : plus de 1000 spécimens éliminés dont 134 arbres adultes en 2025, depuis la découverte de ce foyer en mai 2025.

L'élimination régulière des nouvelles pousses issues des graines accumulées dans le sol doit se poursuivre jusqu'à éradication complète de l'espèce du territoire.

Les agents de l'ONF poursuivront ces opérations à Saint-Claude et Gourbeyre aux mois de janvier, février, mai et juin 2026. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

Afin d'aider à la détection de cette espèce sur notre territoire merci de signaler toute observation de *Miconia calvescens* dans la nature comme dans les jardins, à l'adresse suivante :

eee971@developpement-durable.gouv.fr

Des fiches d'aide à l'identification de l'espèce et de signalement sont disponibles sur le site internet de la DEAL : <https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/miconia-calvescens-a4822.html>